

# SEANCE du 06 juillet 2018

Convocation du 2 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le six juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal de La Forestière, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Patrick PIERRAT, Maire,

Etaient présents : Laure FRANCOIS, Jacqueline MICHEL, Sophie BOURGOIN, Georges QUINAULT.

Absent :

Absent excusés: Jean-Pierre RUELLE, Gérard FOURNEAU, Didier FRANCOIS

Pouvoirs : Jean-Pierre RUELLE a donné pouvoir à Sophie BOURGOIN, Gérard FOURNEAU a donné pouvoir à Patrick PIERRAT, Didier FRANCOIS a donné pouvoir à Laure FRANCOIS.

Sophie BOURGOIN a été élue secrétaire.

-----

Ouverture officielle de la séance :

Après avoir fait l'appel des présents, le quorum est constaté.

Approbation des procès-verbaux :

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché de travaux relatif à la mise aux normes d'accessibilité de la salle des fêtes et de l'église/cimetière, pour un montant global de 81.322,74 € HT. Le marché est attribué par lot comme suit :

- Partie EGLISE/CIMETIERE

Lot 1 : Gros œuvre – Entreprise DP CONSTRUCTION pour 41.062,50 € HT

Lot 2 : Menuiseries extérieures – Menuiseries DU VILLON pour 9.174,15 € HT

- Partie SALLE DES FETES

Lot 1 : Gros œuvre – Entreprise DP CONSTRUCTION pour 5.117,50 € HT

Lot 2 : Menuiseries extérieures : Menuiseries DU VILLON pour 2.423,91 € HT

Lot 3 : Doublage-cloisons : Menuiseries DU VILLON pour 2.198,83 € HT

Lot 4 : Plomberie-sanitaires : Entreprise DRIGET pour 5.550,82 € HT

Lot 5 : Electricité : Entreprise PIERRE pour 3.800, 00 € HT

Lot 6 : Carrelage-faïence : Entreprise CALLEBAUT pour 1.346,61 € HT

Lot 7 : Peinture : Entreprise BAILLEUX pour 2.148,42 € HT

DECIDE d'ouvrir une ligne de trésorerie de 28.640 € sur un an pour préfinancer la subvention DETR accordée par l'Etat au titre de ces travaux.

DECIDE de contracter un prêt à moyen terme pour un montant de 16.000 € pour préfinancer la TVA, récupérable dans un délai maximum de 2 ans.

PROPOSE de reporter la question de l'instauration d'une taxe d'aménagement communale à une séance ultérieure.

DECIDE d'adhérer au service de Règlement Général de la Protection des Données du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle et la nomination d'un délégué de protection des données.

DECIDE de nommer un coordinateur communal dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu en 2019.

Questions diverses :

M. le Maire rapporte à l'assemblée le programme des enduits retenus pour 2018 par la CCSSOM : Rue Collinet, Ruelle la joie, Route de la Salle et reprise sur la Rue de la pyramide et la Rue du presbytère.

Pour 2019, la Commune propose à la CCSSOM, un programme de travaux d'enduisages pour la route de La Chalmelle et la Route de Nesle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Fait à La Forestière, le 09 juillet 2018

Le Maire, M. Patrick PIERRAT

Diffusion :

Affichage (Panneau de la mairie)

Site Internet : <https://laforestiere.fr>

